

N°38

N°ISSN:1264-9783
N°CPPAP: 0118 S 07672

Directeur de publication: Karine Fuselier
Imprimé par nos soins
Trimestriel - Prix: 1€

FSU Ardennes

48 rue Victor Hugo

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tel: 03 24 33 14 14

Fax: 03 24 37 65 74

Mail: fsu08@fsu.fr Site: <http://sd08.fsu.fr>

Bulletin envoyé grâce au fichier informatique de la FSU, conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant en vous adressant à la section départementale FSU-08.



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 18 Décembre 2014

Routage 206

dispensé de timbrage.

Charleville-Mézières CTC

Édito

Élections professionnelles dans l'Éducation : la FSU reste majoritaire

Moment de démocratie sociale important, les élections professionnelles viennent de se terminer dans la Fonction Publique. Pour la première année, près de 5 millions de personnels de l'ensemble des trois fonctions publiques (État, Hospitalière, Territoriale) étaient appelés à voter pour élire leurs représentants.

Malgré une baisse du nombre de voix obtenu dans certains secteurs, une baisse de pourcentage dans d'autres, la FSU confirme largement sa première place à l'Éducation nationale et à l'Agriculture. Elle reste également bien implantée dans d'autres ministères, comme à la Justice par exemple et progresse même à la Culture. L'ensemble de ses résultats la place comme deuxième organisation syndicale à la Fonction Publique d'État derrière Force Ouvrière.

Dans l'Éducation, malgré un recul de 5 points, la FSU reste la première organisation syndicale représentative au Comité Technique Ministériel (CTM), perdant cependant un siège (6 désormais sur les 15) au profit de FO (2 désormais au lieu d'un). Au niveau national, si l'UNSA (4 sièges), le SGEN-CFDT (1 siège) et la CGT (1 siège) maintiennent leur position, l'entrée du SNALC (1 siège) au détriment de SUD (qui ne sera donc plus représenté) provoque tout de même quelques changements dans le paysage syndical, ces nouvelles données ne manquant pas d'interroger...

SOMMAIRE

Édito.....	p.1-2
Une nouvelle carte de l'éducation prioritaire: le compte n'y est pas!..	p.2-3
Dernière Minute: Préparation de rentrée 2015: le cadeau de Noël du Ministère à l'académie de Reims.....	p.3
Déclaration au CTSD du jeudi 11 décembre 2014.....	p.4-5
Du côté de STOPTAFTA 08.....	p.6
Compte rendu du CTSD spécial Éducation Prioritaire	p.6-7
Reçu 9/9 pour le SNEP-FSU.....	p.8
Élections à la CAPD des Ardennes: réactions à chaud.....	p.9
Contacts.....	p.10

Dans l'académie de Reims, avec une participation en légère hausse (39,76% contre 37,35% en 2011), la FSU conserve sa place de première organisation syndicale au Comité Technique Académique (CTA) avec 5 sièges sur 10 (et 42,69% des voix), devant l'UNSA qui, avec 28,56% des voix, obtient 4 sièges (+1 au détriment de la CGT) et le SGEN-CFDT (1 siège et 10,92% des voix). Dans le département des Ardennes, la participation au vote a été plus significative (+4 points, passant de 38,40% en 2011 à 42,32% en 2014), maintenant cependant les équilibres entre les organisations syndicales représentatives : comme au CTA, la FSU Ardennes reste majoritaire au CTSD avec 4 sièges sur les 10 (et 38,92% des voix), devant l'UNSA (3 sièges et 28,53% des

voix), FO (1 siège et 10,39% des voix), le SGEN-CFDT (1 siège et 10,12% des voix) et la CGT (1 siège et 7,81% des voix).

Les représentants FSU des personnels remercient tous les collègues qui, par leur vote, leur ont témoigné leur confiance dans les convictions qu'ils affichent, les valeurs qu'ils défendent, les revendications qu'ils portent. Dans un contexte social difficile, où la politique gouvernementale ne répond pas aux attentes, où les avancées et les améliorations espérées et attendues tardent à se concrétiser, amenant certains à se tourner vers un vote populiste qui prône le refus et l'immobilisme, la FSU continuera avec force à porter la nécessité des évolutions à conduire pour transfor-

mer le système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les jeunes et défendre tous les personnels. Seule organisation à être aux côtés des personnels dans les établissements, à faire valoir l'intérêt collectif dans les instances, la FSU va continuer d'aller à la rencontre des personnels sur tout le territoire pour mener les débats nécessaires et poursuivre avec eux les actions indispensables, pour une société plus juste, pour un service public d'éducation de qualité, pour une réelle refondation de l'École qui se concrétise partout et pour tous, qui soit vraiment à la hauteur des enjeux de notre société.

**Karine Fuselier, co-secrétaire
départementale de la FSU**

Nouvelle carte de l'éducation prioritaire : le compte n'y est pas !



La refondation de l'Éducation Prioritaire, sous-tendue par une philosophie de plus grande justice sociale, engageant ainsi une dynamique intéressante, interpelle cependant par la faiblesse de son périmètre dans un contexte social et économique qui provoque la paupérisation de nombreux territoires. Ces deniers ont dorénavant toutes les raisons objectives d'aspirer aux moyens supplémentaires de l'éducation prioritaire pour permettre la réussite de tous les élèves.

Dans notre département comme dans beaucoup d'autres, l'annonce, en septembre, de la dotation attribuée à l'académie de Reims (10 REP+ et 20 REP) avait suscité dans un premier temps quelques espoirs, aujourd'hui fort déçus à la « remontée » de la proposition académique, l'enveloppe apparaissant finale-

ment très largement insuffisante au vu des difficultés scolaires de plus en plus nombreuses constatées et des situations sociales et économiques de plus en plus dégradées avérées. Ainsi, dans les Ardennes, si nous pouvons nous « féliciter » de l'entrée en éducation prioritaire des collèges de Nouzonville et de Vrigne-aux-Bois, nous ne comprenons pas la « non entrée » du collège Turenne qui présente l'un des taux les plus élevés de PCS du département et la sortie programmée de Sorbon à Reims alors même que la Politique de la Ville vient tout juste de placer certains quartiers de la cité de Mazarin dans sa nouvelle géographie prioritaire...

Interrogé sur ces situations et sur d'autres..., le DASEN, à l'occasion

du CTSD extraordinaire du jeudi 11 décembre dernier, n'a pu que rappeler la dotation contrainte, sans jamais véritablement expliquer les choix opérés, tentant bien de faire diversion en évoquant (fiches de dialogue de gestion avec les chefs d'établissement à l'appui !!!) les résultats au DNB, les écarts entre les notes du contrôle continu et celles obtenues lors de l'épreuve finale, mettant comme toujours en cause les enseignants eux-mêmes, leurs pratiques pédagogiques et leurs modes d'évaluation « rudes »...

Pour autant, il s'est bien gardé de répondre à certaines questions, notamment celle de la présentation de documents complets, donnant objectivement les informations chiffrées (correspondant aux 4 critères définis par la ministre) de tous les établissements de l'ensemble de l'académie, qui aurait peut-être mis

en évidence (« Cachez-moi cette misère que je ne saurais voir ! ») la « sous-dotation » attribuée à notre département dont le taux global de PCS défavorisées est tout de même de 59%... Même si le projet de répartition académique attribue aux Ardennes 3 REP+ (contre 1 et 1 ECLAIR encore cette année) et 7 REP (pour 7 RRS actuellement), constituant certes un petit plus, il s'avère que le pourcentage d'élèves scolarisés en EP n'augmenterait finalement que de 2% (passant de 23% actuellement à 25%, la moyenne nationale étant de 19,6%), loin de répondre cependant aux besoins des « établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales ».

À l'instar des collèges Nicolas Appert de Châlons, Terres Rouges d'Épernay et Louis Grignon de Fagnières qui avaient déjà initié quelques actions pour protester contre leur sortie de l'éducation prioritaire, enseignants et parents de Turanne et de Sorbon se sont eux aussi mobilisés (collèges morts, une voire deux journées de grève, expressions médiatiques, demandes d'audience au DASEN et au Rec-

teur, courrier à la ministre,...), rejoints par les professeurs des écoles Blanpain de Sedan et Mazarin et Mermoz de Rethel qui, dans le réseau d'un collège hors éducation prioritaire, se verraient de facto les laissées-pour-compte de la refondation de l'éducation prioritaire alors que ces secteurs sont connus et reconnus par tous comme étant les plus défavorisés socialement, économiquement, scolairement,...



La FSU Ardennes a soutenu, soutient et soutiendra toutes les initiatives qui permettront de faire valoir pour ces établissements et leurs élèves le droit à une éducation prioritaire qui favorise réellement et concrètement la lutte contre les inégalités,

pour la réussite de tous.

Alors que les premiers éléments d'informations concernant la préparation de rentrée 2015 dans notre département sont plutôt pessimistes voire alarmistes (nouvelle baisse démographique, donc reprise de moyens en conséquence et un financement de l'éducation prioritaire qui pourrait se faire en partie par redéploiements, « en allant jusqu'aux seuils », soit 28 et 29 par classe dans les collèges hors éducation prioritaire...!!!), la FSU Ardennes appelle tous les collègues de tous les établissements à rejoindre le rassemblement organisé devant le Rectorat le mercredi 17 décembre à 14h30 (déclinaison de l'action nationale à l'occasion de la tenue du CTM qui doit examiner (et valider ?) la nouvelle carte de l'éducation prioritaire), en venant y déposer de vieux cartables usagés, symboles d'une école que l'on abandonne à ses difficultés, à qui on est bien loin d'accorder la priorité...

Bonnes fêtes de fin d'année à tous..., le mois de janvier pourrait être « chaud » !

Karine Fuselier,
secrétaire départementale
du SNES-FSU

Joyeux Noël !

Préparation de rentrée 2015

**DERNIÈRE
MINUTE !!!**

le cadeau de Noël du Ministère à l'académie de Reims

A l'occasion du CTM de ce mercredi 17 décembre, la dotation en postes pour la rentrée 2015 a en effet été révélée... Pour l'académie de Reims, sans doute pour mieux lutter contre les difficultés scolaires..., elle sera de... 0 poste dans le premier degré et -14 postes dans le second degré !

Comme pour la nouvelle carte de l'EP, le département des Ardennes attend avec impatience la répartition qui sera opérée par M. le Recteur... , dont l'annonce sera faite juste après les fêtes, début janvier... Osons espérer que la baisse démographique que nous subissons depuis plusieurs années, conjuguée au nécessaire « effort de solidarité nationale » et peut-être même à la mise en place de la nouvelle éducation prioritaire (10 réseaux qualifiés de « coûteux »... !), ne conduisent à une trop conséquente reprise de moyens, forcément « équitable »...

Entre la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, largement insuffisante, les orientations et les projets de l'administration locale pour fermer ou regrouper certains établissements, cette nouvelle négation des besoins réels de nos élèves et de

nos territoires, comment peut-on encore parler de refondation de l'école dans notre département ? Et « travaillant » de conserve n'en doutons pas..., dans l'intérêt de qui (des élèves et des familles partout sur tout le territoire ?) le Conseil Général vient-il d'annoncer la suppression du ramassage scolaire dans les petites communes ardennaises ?

Les Ardennes, pauvre territoire abandonné à son sort, zone verte sans aucune ambition économique, politique et éducative..., mauvaise fiction ou triste réalité ?

Déclaration au CTSD du jeudi 11 décembre 2014

L'élaboration de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire pour la rentrée 2015 montre que l'Éducation nationale semble avoir pris la mesure de la situation tant dans l'académie de Reims que dans le département des Ardennes. La « labellisation » de certains réseaux devrait permettre aux écoles et aux collèges classés en REP et REP+ de disposer de plus de moyens : postes surnuméraires, scolarisation des moins de trois ans, classes à effectif moins chargé, pondération de service (pour les REP+) et revalorisation de la prime pour les enseignants.

Pour autant, la FSU dénonce le choix fait par le ministère de maintenir le périmètre existant, soit 1082 réseaux. En effet, l'intégration légitime de Mayotte a, de facto, augmenté les besoins, qui n'ont pour autant pas été accompagnés de moyens supplémentaires... Ce choix d'une « refondation » de l'éducation prioritaire dans une enveloppe constante va entraîner la sortie de certains réseaux, la « non entrée » d'autres alors que leurs conditions sociales et scolaires nécessitent qu'ils y soient.

Dans notre région et notre département, si nous pouvons nous « féliciter » de l'attribution de 10 REP+ et 20 REP à l'académie de Reims, la FSU sera cependant vigilante à ce que les moyens afférents proviennent réellement d'une enveloppe spécifique et non d'une dotation globale dont la répartition se ferait encore au détriment des établissements hors éducation prioritaire... Si le projet rectoral de nouvelle carte de l'EP, qui accor-

derait 3 REP+ et 7 REP aux Ardennes, semble reconnaître les difficultés sociales et scolaires de notre département, la FSU Ardennes regrette cependant que les critères choisis par la DEPP (% d'élèves en ZUS, % de familles à catégories socioprofessionnelles défavorisées, % d'enfants avec un an de retard en 6ème et % de boursiers) aient été les seuls retenus, d'autres, tels que les taux d'élèves allophones ou de familles non francophones, l'environnement familial, le niveau de vie et pauvreté des enfants, la précarité économique, la fragilité culturelle en milieu rural, les jeunes en difficultés de lecture,... présentés comme autant de « risques sociaux d'échec scolaire » dans la Géographie de l'école 2014, ayant pu selon nous être tout aussi légitimement être pris en considération. Concernant l'établissement de cette nouvelle carte académique de l'éducation prioritaire, la FSU Ardennes conteste la « non entrée » du collège Turenne de Sedan qui, malgré le transfert du collège Frénois (RRS) en février 2012, avec aujourd'hui 64,8% de PCS défavorisées (taux supérieur à 14 collèges pourtant proposés REP !), 39,4% de boursiers (taux supérieur à 10 collèges pourtant proposés REP...) et 15,9% d'élèves en retard à l'entrée en 6è (taux supérieur à 8 collèges pourtant proposés REP...), présente pourtant toutes les caractéristiques requises...

Elle regrette aussi la proposition de sortie de l'EP du collège Sorbon de Rethel dont le contexte social et

économique ne s'est pourtant guère « amélioré », ce que vient d'ailleurs de reconnaître la Politique de la Ville en plaçant certains quartiers de la cité de Mazarin dans sa nouvelle géographie prioritaire...

Elle s'interroge également sur la « non entrée » du collège des Deux Vallées de Monthermé qui, avec pourtant 60,1% de PCS défavorisées (et accueillant des élèves résidant à la « Maison d'enfants à caractère social »), contrairement à ses homologues voisins de Bogny/Meuse, Revin, ou encore Nouzonville et Fumay, tous REP, bénéficierait d'un microclimat social et scolaire particulier dans la vallée de la Meuse...?

Aujourd'hui en grève, les personnels des collèges Turenne et Sorbon ne comprennent pas les choix opérés, les critères retenus, les indicateurs observés permettant de définir « l'indice social » n'ayant jamais été explicités lors de la phase de « dialogue local »...

Pourquoi ce refus persistant à communiquer aux représentants des personnels tous les chiffres de tous les collèges de l'académie ? Avec un taux départemental de 59% de PCS défavorisées, notre département n'aurait-il pas pu et dû, malheureusement, bénéficier de davantage de réseaux, amenant peut-être à une répartition entre les quatre départements trop « déséquilibrée » ? Mais le principe philosophique de la refondation de l'éducation prioritaire n'est-il pas justement de tenter de corriger ces inégalités « par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les établissements des terri-

toires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales » ?

Nous réitérons donc notre demande de communication de toutes les informations objectives qui permettront, dans la plus grande transparence, d'établir la cartographie la plus précise possible des situations sociales et économiques de tous les établissements de l'académie, pour une juste attribution des moyens en fonction des besoins avérés des élèves les plus en difficultés. Nous espérons que ce CTSD extraordinaire sera enfin l'occasion de lever le voile de l'opacité sur cette question... Nous continuerons à alerter madame la ministre sur ce « dialogue local » que nous jugeons très insuffisant ainsi que sur ce projet de nouvelle carte académique de l'éducation prioritaire dont le périmètre est, selon nous, très insuffisant également, ne permettant pas de répondre aux besoins spécifiques des départements, de celui des Ardennes en particulier.

Pour les écoles, le fait de ne prendre que les collèges pour référence de cette nouvelle carte pose des problèmes importants. Les situations particulières de certaines écoles doivent être prises en compte et aucune école ne doit sortir de l'éducation prioritaire si la situation sociale de ses élèves ne s'est pas améliorée. De la même manière, des écoles doivent pouvoir bénéficier des moyens spécifiques de l'éducation prioritaire, si cela se justifie, lorsque le collège n'est pas labellisé.

La FSU a interpellé le ministère sur tous ces sujets. Elle exige dans les instances la transparence au niveau de ces

critères et l'équité sur le territoire. La FSU a demandé un CTM exceptionnel en décembre pour lister le nombre d'écoles ne faisant pas partie à tort de la nouvelle carte d'éducation prioritaire et demande qu'elles y soient intégrées. Cela nécessitera une nouvelle dotation budgétaire.

Favorable à notre demande, la rue de Grenelle a convoqué un Comité Technique Ministériel mercredi prochain après la phase des discussions locales qui se sont tenues et se tiennent encore actuellement dans les départements et les académies. Pour la FSU, l'objectif de ce CTM, et par conséquent de ce CTSD, sera de s'assurer qu'aucune situation relevant de l'éducation prioritaire ne sera oubliée.

Le ministère s'engage également à ce que les écoles isolées (car non rattachées à un collège REP) disposent « de moyens relevant des territoires de l'éducation prioritaire », sans préciser qu'elles bénéficieront du nouveau label REP.

Ces engagements constituent un premier pas, mais il faut maintenant aller plus loin. Le CTM, et par conséquent ce CTSD, doivent aboutir à classer en REP les écoles et les collèges oubliés alors qu'ils relèvent des critères de l'éducation prioritaire. Pour cela, une dotation supplémentaire est indispensable.

Alors que les difficultés sociales se sont indéniablement accentuées avec la crise, le ministère et le gouvernement ne peuvent décemment pas s'en

tenir au périmètre existant.

L'enveloppe, limitée à 1 082 réseaux et basée uniquement sur la logique administrative du collège, ne permet pas de prendre en compte toutes les difficultés sociales et scolaires avérées. Enseignants et parents se mobilisent actuellement, avec le soutien de la FSU, pour conserver ou obtenir les moyens nécessaires pour le classement en REP.

Les familles, qui vivent dans des conditions difficiles, attendent de l'éducation nationale des efforts supplémentaires pour la réussite de leurs enfants. Les enseignants qui se dépensent sans compter pour lutter contre les difficultés de leurs élèves, qui mettent tout en œuvre pour leur réussite, ne pourraient accepter de voir leurs efforts ruinés. Le non-classement en éducation prioritaire serait vécu comme un abandon, alors que notre école est marquée par une forte corrélation entre échec scolaire et origine sociale défavorisée.

Il s'agit de justice sociale : donner plus à ceux qui ont moins et aider notre école à réduire ses insupportables inégalités. Le ministère doit l'entendre.

Karine Fuselier,
Arnaud Lambert,
Laetitia Messaoudi-Nobel,
Vincent Mahut,
Jérôme Clad et
Sophie Czamar,
représentants FSU des personnels



Avec la **FSU**,
pour le Service Public !





Du côté de STOPTAFTA08

A u mois de novembre, j'ai assisté au spectacle de Frédéric Dubonnet et j'ai passé un très agréable moment : un comédien qui, par le biais de tous les personnages qu'il campe avec talent dans sa pièce, a su nous exposer avec beaucoup d'humour les dangers du traité trans atlantique.

Dans un tout autre registre, Raoul-Marc Jennart nous a décortiqué quelques articles et a illustré par des exemples précis les conséquences concrètes du traité et ça fait peur !

Lors de la réunion du collectif le 8 décembre nous avons fait le point sur les actions à venir :

- réunion/débat à Vireux-Molhain le 15 décembre qui sera animée par Jean-François Rasschaert ;
- le 19 décembre, manif à

Bruxelles au Parlement Européen (avec action contre l'austérité).

- des actions nationales sont prévues, la prochaine fin janvier/début février.

Si les deux initiatives du mois de novembre ont réuni un public nombreux, il n'en reste pas moins que nous avons surtout réuni des personnes déjà au fait des dangers du traité. Partant de ce constat, il faut maintenant élargir l'information autrement.

Au plan local nous nous sommes fixé les objectifs suivants :

- ♦ cibler des communes, des permanences,... où interpellier les maires, les députés, les conseillers municipaux,...
- ♦ cibler les petites entreprises et leur parler des marchés publics à partir de l'article du TAFTA qui les

menace directement

- ♦ aller rencontrer les agriculteurs bio et autres
- ♦ aller rencontrer les producteurs sur les marchés paysans
- ♦ envoyer des SMS à ses amis au moment des vœux avec danger du traité transatlantique urgence 2015.

Plusieurs membres du collectif ont déjà proposé des lieux (mairies, entreprises, marchés,...) où ils pourront se rendre.

Nous décidons donc de faire appel à chacun(e) pour démultiplier les initiatives au plus près de nos lieux d'habitations et de nos connaissances, et ainsi mailler le territoire.

Anne du Souich, pour le CDFD de la FSU-Ardennes

Compte rendu du CTSD spécial

Éducation Prioritaire du jeudi 11 décembre 2014

Le DASEN a commencé par annoncer qu'il s'agissait davantage d'un groupe de travail que d'un CTSD. Il a accusé réception des différents courriers reçus des organisations syndicales.

L'ensemble des organisations syndicales ont dénoncé l'absence de documents préparatoires.

Après lecture des déclarations préalables de la FSU et de FO, le DASEN a défendu ses choix en raison d'un budget limité : un REP+, c'est 10% de plus de DGH (16h30 devant élèves) plus des heures complémentaires pour les projets pédagogiques. Il a expliqué que

l'Education Prioritaire, c'est l'équivalent de 4,5 équivalents temps plein par réseau.

Rappel : Les 4 indicateurs retenus pour de le classement en Education Prioritaire

- PCS (Professions et catégories sociales) défavorisées,
- Taux de boursiers,
- Taux de retard en 6ème,
- % d'élèves résidant en Zone Urbaine Sensible.

Proposition de modification du Réseau d'Education Prioritaire pour la rentrée 2015

Collèges entrant en dispositif REP+

- Sedan Le Lac
- Charleville Mézières – Roger Salengro

Collèges entrant en dispositif REP :

- Bogny sur Meuse
- Charleville Mézières – Rouget de Lisle
- Charleville Mézières – Scamaroni
- Fumay
- Nouzonville
- Revin
- Vrine aux Bois - pasteur

Collèges sortant de l'éducation prioritaire

- Rethel – Sorbon

Le DASEN a précisé que la sortie de l'Éducation Prioritaire serait assortie de la conservation des seuils et des moyens pour accompagner le décrochage, que la sortie serait progressive, pas brutale.

Le département des Ardennes est le 3ème ou 4ème département métropolitain relativement à la grande difficulté. Cependant le DASEN n'est pas convaincu que cela suffise à placer 75% des Ardennes en Éducation Prioritaire.

A la question du lien qui peut être fait avec la question de l'évolution du réseau des établissements, il évoque la nécessité de réduire le nombre d'établissements de Charleville- Mézières et de retravailler la sectorisation pour avoir une mixité sociale. Sur Sedan, la prochaine resectorisation doit permettre d'améliorer la mixité et c'est un des éléments qui ont joué sur la proposition de carte EP sur ce secteur, c'est ainsi que certains établissements et écoles n'ont pas été retenus.

Premier degré

Indicateurs retenus pour le classement des écoles proposées en REP et REP+

- Taux de PCS défavorisés,
- Taux de retard à l'entrée en 6ème,
- Nombre d'informations préoccupantes,
- Taux de validation du palier 2,
- Taux de validation niveau A1,
- Ecole prioritaire RASED.

La FSU a questionné l'administration sur le choix de ne pas retenir d'autres indicateurs :

- Nombre d'équipes éducatives,
- Nombre de P.P.R.E.,
- Nombre de demandes RASED,
- Nombre d'orientations en SEGPA,
- Nombre de notifications MDPH,
- Présence d'élèves allophones...

L'administration ne les juge pas forcément pertinent sur une seule année et sur les petites écoles. La

FSU a alors souhaité une étude sur plusieurs années. En outre, certains profils d'élèves à besoins particuliers (Allophones, suivis MDPH) ne sont pas forcément en difficulté. Néanmoins, la FSU a indiqué qu'il fallait proposer, à ceux-ci et aux autres, des conditions d'accueil favorables (classes à effectifs réduits, personnel formé...).

Plus globalement, la FSU a fait remarquer que la moyenne actuelle en REP+ (21,39) était ... supérieure à la moyenne globale des REP (20,59) . Le DASEN a rétorqué que les seuils étaient identiques dans toute l'Éducation Prioritaire. Derrière ces « moyennes » ou « seuils », la FSU a pointé des situations sur le terrain avec des classes, pourtant ciblées pour le REP+, à 26 élèves actuellement ou d'écoles qui ne bénéficiaient pas (ou plus depuis quelques années) de l'aide du RASED (Poste E « sédentarisé » ailleurs ou non pourvu par un personnel formé).

Nous avons pris acte de l'intégration (enfin !) de plusieurs écoles en REP et REP+ que la FSU pointe depuis des années en instance. Nous avons également réclamé une étude critériée similaire sur toutes les écoles du département (à commencer par Sedan Blanpain...).

Ecoles en REP+ actuellement et y restant, par secteur de collège :

- Sedan Collège Le Lac : école maternelle La Plage, écoles primaires Esplanade, La Prairie, Georges Ouvrard, Bellevue. école élémentaire Leclerc Adam.

Ecoles proposées en REP+ par secteur de collège :

- Charleville Mézières – Léo Lagrange : écoles maternelles Capucine , Viénot, Colibris, Muguet. écoles élémentaires Viénot, Capucines, Mendès France.

- Charleville Mézières – Roger Salengro : école maternelle Wautelet., écoles primaires Jean Zay, Les Haybions, écoles élémentaires Brossollette, Baudin, Mendès France.

Ecoles RRS intégrant un REP :

- Collège de Fumay : école primaire Charnois.

- Collège de Charleville Mézières – Rouget de Lisle : écoles primaires Rouget de Lisle, Joliot Curie, Mozart.

- Collège de Bogny sur Meuse : école maternelle René Hugot, écoles primaires Victor Hugo, Les Vanelles, de la Vallée.

- Collège Charleville Mézières – Scamaroni : écoles primaires Henri Bronnert, Louis Hanot.

Propositions d'intégration d'écoles dans le REP par secteur de collège :

- Collège de Revin : école maternelle La Campagne, écoles primaires La Campagne, M. Trabbia, Calmette.

- Collège Nouzonville : écoles primaires devant Nouzon, Centre, Gespunsart, La Cache.

- Collège Vrigne-aux-Bois – Pasteur : école maternelle J. Monnet, écoles primaires Emile Zola, Jean Jaurès, école primaire Vivier-au-Court.

La FSU et le SNUipp-FSU ont accompagné et continueront d'accompagner les écoles et collèges concernés par l'Education Prioritaire (RIS, audiences au DASEN, Rencontres dans les écoles...).

Suite à l'intervention de la FSU au CTSD, le DASEN a annoncé qu'il allait faire remonter au recteur la demande d'abandon de la sortie du collège Sorbon de Rethel, l'intégration du Collège Turenne de Sedan et l'intégration de l'école Blanpain et de la maternelle Résidence de Sedan avant le CTM du 17 décembre 2014.

Vincent Mahut, Jérôme Clad et Sophie Czamar, représentants FSU



Reçu 9/9 pour

le SNEP-FSU



A l'issue d'un scrutin dont les modalités étaient une fois de plus rébarbatives et malgré une campagne agressive des organisations syndicales (vous aurez tous apprécié les boîtes mails inondées...), le SNEP-FSU obtient une nouvelle fois un score remarquable à l'occasion des élections professionnelles. Avec 86% des suffrages exprimés pour le SNEP-FSU à la CAPA des professeurs d'EPS et chargés d'enseignement, il gagne les 9 sièges à pourvoir.

Mais plus exceptionnel encore est le taux de participation dans le département: **81,6 % des professeurs d'EPS** ont franchi les difficultés pour se rendre sur le portail des élections, rien que ça! Pour comparaison, le taux de participation académique pour le corps qui nous intéresse avoisine les 49 %, inférieur au taux national de deux points. En cette période de frilosité face à tout ce qui ressemble de près ou de loin à des élections, ce chiffre peut et doit faire réfléchir.

C'est d'abord une grande marque de confiance et une forme de reconnaissance du travail accompli qu'il faut y voir. Nous aimons à penser que les collègues savent combien les militants sont disponibles pour les aider, les conseiller, construire avec eux les revendications et mobilisations nécessaires, investis dans leurs diffé-

rentes «missions» syndicales et qu'ils sont sensibles à la proximité et à la réactivité dont nous essayons de faire preuve en permanence.

C'est ensuite le fruit du travail en profondeur d'un syndicat qui se veut en permanence force de propositions et d'évolution. Le SNEP, comme les autres syndicats de la FSU, ne se contente pas de contester et revendiquer, mais fait preuve systématiquement d'analyses et de réflexions pour un syndicalisme de progrès social porteur de la vision d'une société plus juste avec une école de la réussite de tous dans laquelle notre discipline et ses enseignants ont un rôle majeur à jouer. Pour exemple les derniers chantiers : les interventions auprès du ministère dans la construction des fiches métier, ou encore les 10 propositions pour un programme de qualité en EPS...

Mais loin de nous l'idée de fanfaronner. Si ces chiffres nous apportent encore davantage de motivation pour notre investissement à venir, il nous faut relativiser.

D'abord parce que la FSU est en recul de 5 points pour ce qui concerne l'Education nationale, comparativement aux dernières élections professionnelles. Multiplicité des syndicats candidats, climat social morose, tendances au repli

sur soi ou à se tourner vers des syndicats réactionnaires... toutes ces raisons parmi d'autres ont certainement contribué à ce recul.

Ensuite parce que le SNEP-FSU, bien que largement conforté comme "LE" syndicat des professeurs d'EPS, avec près de 82 % , perd malgré tout 2,5 points sur le territoire. Ce n'est pas énorme, certes, mais cela montre qu'il y a encore des collègues à convaincre...Y aurait-il des récalcitrants qui ne verraient pas d'un bon œil le récent décret qui statue sur le forfait de 3 heures pour l'animation de l'AS ? Se seraient-ils laissés séduire par des propositions d'autres syndicats qui revendiquent le passage des professeurs d'EPS dans le corps des certifiés, ou qui voudraient laisser le choix de pouvoir transformer le forfait d'AS en heures de cours...?

Enfin parce que même si le taux de participation dans l'EN est en légère hausse, on ne peut que déplorer ce constat brut: pratiquement 6 personnels sur 10 n'ont pas pris part au vote...ça se rapproche étrangement d'autres paysages électoraux...ce qui n'est pas pour être rassurant!

Arnaud Lambert,
secrétaire départemental
du SNEP-FSU

CAPA Professeurs d'EPS et CE d'EPS

Elections

Elections professionnelles

Avec le SNEP et la FSU,
une profession rassemblée et engagée

Ça change tout !



Élections à la CAPD



des Ardennes : Réactions à chaud

Belle progression de la participation dans les Ardennes : de 36,66 % en 2011 à 43,73 % en 2014.

Mais plus de la moitié des collègues n'ont pas voté. Les syndiqués ont voté à plus de 85 % selon nos premières estimations.

Malgré tout, le SE-UNSA maintient une légère avance en nombre de voix.

Le SNUDI-FO est stable en nombre de voix donc en baisse en pourcentage mais maintient son siège.

FO ne récolte pas les fruits de son opposition systématique, "radicale", de façade, à tout.

La CGT Educ'action, le SGEN-CFDT sont à l'étiage.

Le SNUipp-FSU est le seul à :

- avoir un site internet dynamique, réactif, complet, innovant, avec sa lettre d'infos,

- publier un trimestriel (est-il lu ?),

- avoir des outils modernes (et évolutifs) pour le suivi paritaire des carrières,

- mener TOUS les combats en instances (mais peut-être ne sont-ils pas ceux de tous ?),

- publier les CR de toutes les instances et GT : CAPD, CTSD, CDEN...

- tenter de réunir régulièrement les collègues en RIS (même si c'est plutôt un échec),

- avoir une équipe jeune.

Nous « tournons » un peu plus dans les écoles.

Sur la grande question de la mandature, les rythmes, le SE s'est fait tout petit. Il ne s'est pas confronté au problème, comme souvent. Il s'est engagé, par deux fois, à la dernière minute, dans les actions nationales, certainement sous la pression de collègues, sans doute sur nos préavis et malgré nos échanges préalables, mais en appelant à des rassemblements distincts.

Nom de d... !

Qu'est-ce qui fait que le SE a encore (bien) résisté ?! That is the question.

Réponse :

- Une gestion corporatiste clientéliste, un travail de sape efficace de notre positionnement "transparence et équité", un réservoir d'anciens (qui votent (?)), un vivier de "bons élèves" qui croient au, et bénéficient du mérite (?).

- Un esprit étroit : "Le syndicat n'a rien fait pour moi au mouvement.", c'est-à-dire, "ne m'a pas obtenu le poste que je voulais..."

- Un esprit conservateur généralisé sur lequel nous n'avons finalement pas prise.

Sur la grande question de la mandature, les rythmes, le SE s'est fait tout petit. Il s'est engagé, par deux fois, à la dernière minute, dans les actions nationales, certainement sous la pression de collègues, sans doute sur nos préavis et malgré nos échanges préalables, mais en appe-

lant à des rassemblements distincts. Il ne s'est pas confronté au problème, comme souvent. Et c'est peut-être là aussi un élément de réponse.

Nous n'avons pas encore le réseau de militants nécessaire pour répandre l'idée que le syndicalisme (le nôtre) n'est pas dépassé et ringard. Très peu de collègues ont du temps ou sont intéressés pas l'action militante, même à petite échelle.

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont renouvelé leur confiance. Cela nous conforte dans notre projet pour l'école conjuguant réussite de tous les élèves, amélioration et revalorisation de la condition enseignante.

L'enjeu est bien d'incarner un syndicalisme de proximité, offensif, rassembleur et portant hautes les couleurs de l'école de la réussite de tous et la reconnaissance des enseignants.

C'est la voie à suivre, comme depuis toujours, pour le SNUipp-FSU.

Sont élus en CAPD

titulaires

Jérôme Clad, Audrey Jadot, Ben Ali Foughali

suppléants

Vincent Mahut, Caroline Stome, Carole Lamblot.

Jérôme Clad,
secrétaire départemental
du SNUIPP-FSU

LISTE	Voix 2011	Voix 2014	% 2011	% 2014	Siège 2011	Siège 2014
SNUIPP	220	280	34.16%	38.62%	3	3
SE	273	307	42.39%	42.34%	3	3
FO	83	82	12.88%	11.31%	1	1
SGEN	31	31	4.81%	4.28%	0	0
CGT	37	25	5.75%	3.45%	0	0

COMPLEMENTS
D'INFORMATIONS SUR
LES SITES SUIVANTS:

Site de la FSU 08
www.sd08.fsu.fr



Site du SNUIPP
www.snu08.free.fr



Site du SNES
www.reims.snes.edu



Site du SNEP
www.snepfsu-reims.net



Site du SNETAP
www.snetap-fsu.fr



Site du SNU Pôle Emploi
<http://snu-pole-emploi-fsu-champagne-ardenne.blog4ever.com>



Document non contractuel - Crédit photo : Thibaut2001 - Juin 2011

NOUVEAU
Une assurance
dédiée aux
associations

**AU CRÉDIT MUTUEL,
MON ASSOCIATION EST
ÉGALEMENT ASSURÉE.
ET ÇÀ, ÇA CHANGE TOUT !**

N° Indigo 0 820 047 047
0,12€ TTC/MN

Crédit Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, SA coopérative de crédit à capital variable
4, Place Richelieu 59000 Lille - RCS Lille 320 342 254

Si vous désirez nous contacter et/ou
participer à l'animation de la vie syndicale
départementale, écrivez :

- Par mail à fsu08@fsu.fr
- Par courrier au
48 Rue Victor Hugo
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Vous pouvez également nous joindre par télé-
phone au 03 24 33 14 14 (de préférence le
mercredi après-midi)